

Responsables d'associations, où en êtes-vous dans la gestion et la protection des données personnelles nécessaires à votre fonctionnement ?

- ➔ Avez-vous une idée précise de toutes les données personnelles que vous collectez, traitez et conservez ?
- ➔ Avez-vous une liste de tous les « traitements » de données personnelles que vous mettez en œuvre ?
- ➔ Êtes-vous assurés de ne pas en faire « trop » ?
- ➔ Êtes-vous certains de bien informer les « personnes concernées » avant toute collecte de données personnelles ?
- ➔ Êtes-vous sûrs de ne pas divulguer des informations à des « tiers » non-autorisés ?
- ➔ La sécurité de vos traitements est-elle proportionnée à leurs enjeux ?
- ➔ Avez-vous pensé aux éventuelles formalités à accomplir auprès de la CNIL ?

Si vous répondez « **NON** » à l'une, au moins, de ces questions ou si vous avez un doute, alors l'« **État des Lieux - Données à Caractère Personnel** » (EdL-DCP) que propose le *Centre d'Études sur la Citoyenneté, l'Informatisation et la Société (CECIL)* est fait pour vous !

Pour en savoir plus sur cette prestation :

Envoyez-nous vos demandes d'information à : contact@lececil.org ou rendez-vous sur notre site : <http://www.lececil.org/edl-dcp>.